

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF3074

présenté par
Mme Maximi, rapporteure**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Présidence de la République	0	3 000
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
Hommage de l'Assemblée nationale à Monsieur Moussa Sylla (<i>ligne nouvelle</i>)	3 000	0
TOTAUX	3 000	3 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, la rapporteure spéciale souhaite qu'une plaque commémorative en mémoire de Monsieur Sylla soit posée à l'Assemblée nationale et qu'un hommage lui soit rendu chaque année.

Le décès de Monsieur Sylla dans le cadre de son travail à l'Assemblée nationale ne doit pas tomber dans l'oubli. La famille a exprimé le souhait qu'un tel hommage lui soit rendu.

La rapporteure spéciale souhaite donc retirer 3 000 euros de l'action 01 *Présidence de la République* du programme 501 *Présidence de la République* pour les allouer à un nouveau programme *Hommage de l'Assemblée nationale à Monsieur Moussa Sylla*. La rapporteure spéciale appelle le Gouvernement à lever le gage.